



## Bourse Af2i Jeune chercheur 2026

Pour la sixième année consécutive, l’Af2i attribuera une bourse à un ou plusieurs jeunes chercheurs, doctorants ou post-doctorants, travaillant sur un thème présentant un intérêt pour les investisseurs institutionnels. Le montant de cette bourse pourra atteindre 3 000 € et sera attribué après examen, par la Commission Recherche de l’association, d’un dossier présentant le candidat et son projet de recherche.

Ce dossier, d’une à deux pages, pourra être complété par des annexes. Il devra parvenir à l’Af2i, à mon adresse électronique, avant le 1er avril 2026. La décision sera communiquée début mai.

### Thème retenu pour 2026 : « L’incertitude »

L’incertitude peut avoir des impacts considérables sur les décisions d’investissement. Cela est vrai aussi bien pour les entreprises que pour les investisseurs. Or, le niveau d’incertitude tend à augmenter ces dernières années, tant en diversité qu’en intensité. L’évolution géopolitique, les conflits armés, les tensions sur le commerce mondial et le multilatéralisme, les transformations technologiques, les hésitations en matière de politiques climatiques, ainsi que les évolutions réglementaires — en particulier dans le domaine environnemental — ne sont que quelques exemples de l’omniprésence et de la progression de l’incertitude entourant les agents économiques. Celle-ci obscurcit la capacité de projection dans l’avenir, la prospective ainsi que la prévision économique et financière, à court comme à long terme.

La bourse jeune chercheur de l’Af2i soutiendra en 2026 des travaux portant sur la modélisation de l’incertitude et de ses impacts sur l’environnement économique et financier, sur la prévision des flux financiers à court et à long terme, ainsi que, notamment, sur les valorisations et les risques des actifs financiers. Les recherches relatives à la gestion de l’incertitude et à la construction de portefeuilles dans un contexte d’augmentation de celle-ci, quelle qu’en soit la nature, feront l’objet d’une attention particulière. Les travaux portant sur les comportements face à l’incertitude — qu’il s’agisse des individus (selon le genre, la formation ou l’expertise) ou des instances de gouvernance (selon le type d’entreprise ou d’institution) — seront également pris en considération.

**Les candidatures sont à adresser avant le 31 mars 2026 par mail à :**  
**[jean-francois.boulier@af2i.org](mailto:jean-francois.boulier@af2i.org)**